

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

Séance du 16/12/2019
2^{ème} convocation

Extrait n°60

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 8

De Votants : 8

Abstention : 0

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE 18 DEC. 2019

D.R.C.L

Le quorum n'ayant pas été atteint le mardi 10 décembre 2019, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le 16 décembre 2019 à 17 heures, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2^{ème} lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la convocation : le 10 décembre 2019

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, MADI Said, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, Anchya BAMANA, MIKIDADI Madihali, BACAR Inchatfi Soilihi, MAHAMOUD Hadhurina,

Absents :

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoiriffia, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima, ABDOU-MADI Sandati, ATTOUMANI Issoufi, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjié, IBRAHIM SAID Maanrifa, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, ABDOU Mikidadi, HAMIDOU Mohamed Ali,

A été nommé(e) secrétaire de séance : **BACAR Inchatfi Soilihi**

Objet : Acquisition du foncier du golf de Combani

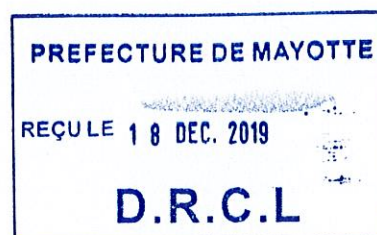
La 3co doit mener une politique d'acquisition de parcelles pour se constituer des réserves foncières pour ses projets à venir conformément aux orientations d'aménagement et de développement actées dans le Plui-h actuellement en cours d'élaboration.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil

Décide

- L'acquisition du terrain dit du golf situé à la sortie Nord-Est de Combani avec les références cadastrales suivant :

Section : AS n°740
Superficie : 76 616 m²
et
Section : AP n°194
Superficie : 52 068 m²
Soit un total de 128 684m²



- d'autoriser le Président de la 3CO à mettre en œuvre toutes les procédures et négociations nécessaires à la conclusion de cette opération et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, tous les membres ont signé sur le registre.

Fait à Tsingoni, le 17 décembre 2019

**Le président de la 3CO
Zainoudine ANTOYISSA**

